



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-274

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2022

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris /

75-2022-04-14-00003 - Arrêté modifiant l'arrêté n°75-2021-12-30-0001 du 30 décembre 2021 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de Paris (3 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-04-14-00003

Arrêté modifiant l'arrêté n°75-2021-12-30-0001
du 30 décembre 2021 portant composition de la
commission départementale des valeurs
locatives (CDVL) de Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris**

Arrêté

**modifiant l'arrêté n° 75-2021-12-30-0001 du 30 décembre 2021
portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de Paris**

**Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

Vu l'annexe II au code général des impôts, notamment ses articles 371 ter I à 371 ter K ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2021-12-24-00010 du 24 décembre 2021 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives de Paris ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, de la chambre des métiers et de l'artisanat de Paris, des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives et des organisations représentatives des professions libérales de Paris en date du 10 septembre 2021 ;

Vu l'arrêté n° 75-2021-12-30-0001 du 30 décembre 2021 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de Paris ;

Vu les délibérations n° 2020-R234 des 17 et 18 novembre 2020 et 2020-R279 des 15, 16 et 17 décembre 2020 du Conseil de Paris portant désignation des représentants de la Ville de Paris auprès de la commission départementale des valeurs locatives de Paris et de leurs suppléants ;

Vu la délibération n° 2022 R16 du Conseil de Paris des 22 et 23 mars 2022 constatant la démission de M. Jean-Philippe DAVIAUD en sa qualité de représentant titulaire du Conseil de Paris à la Commission départementale des valeurs locatives des locaux (CDVLL) et portant désignation de M. Paul SIMONDON pour le remplacer ;

Considérant que la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives de Paris, autres que les parlementaires et les représentants de l'administration fiscale, doit être arrêtée par le représentant de l'État ;

Considérant que le nombre de sièges de représentants du Conseil de Paris au sein de la commission départementale des valeurs locatives s'élève à 10 ;

Considérant que M. Jean-Philippe DAVIAUD est démissionnaire en sa qualité de représentant titulaire du Conseil de Paris à la Commission départementale des valeurs locatives des locaux (CDVLL) et que M. Paul SIMONDON a été désigné par le Conseil de Paris pour le remplacer ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives de Paris dans les conditions prévues aux articles 371 ter I à 371 ter K de l'annexe II au code général des impôts susvisé ;

ARRETE

Article 1er : Au A) relatif aux représentants du Conseil de Paris de la commission départementale des valeurs locatives de Paris de l'article 1^{er} de l'arrêté 75-2021-12-30-0001 du 30 décembre 2021 susvisé portant composition de la commission départementale des valeurs locatives de Paris, la mention de « DAVIAUD Jean-Philippe » est remplacée par celle de « SIMONDON Paul ».

Article 2 : La composition de la commission départementale des valeurs locatives de Paris résultant de la modification prévue à l'article 1^{er} du présent arrêté figure pour information à l'annexe du présent arrêté.

Article 3 : Les membres de la commission départementale des valeurs locatives de Paris sont réunis à l'initiative du directeur régional des Finances publiques.

Article 4 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris le 14 avril 2022

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

**Annexe informative de l'arrêté
modifiant l'arrêté n° 75-2021-12-30-0001 du 30 décembre 2021 portant composition de la
commission départementale des valeurs locatives (CDVL) de Paris**

La commission départementale des valeurs locatives de Paris est composée comme suit :

A) AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE PARIS :

Titulaires	Suppléants
SIMONDON Paul	GARRIGOS Geneviève
SAMAKE Hamidou	CHEVANDIER Thomas
CHICHE Mahor	JAMET-FOURNIER Boris
AKKARI Maya	JEMNI Halima
BADINA SERPETTE Frédéric	GLEIZES Jérôme
NIAKATE Aminata	Corine FAUGERON
COCHARD Maxime	BALADI Vincent
CANAL Grégory	LAUSSUCQ Jean
PIRILLO Aurélie	POLSKI Olivia
GABELOTAUD Afaf	RAYMOND-ROSSI Marie-José

B) AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
De BUCHET Amaury	LELLOUCHE Joëlle
BAUR Elisabeth	TRIDON Géraldine
FRERET-ROY Michel	GRIGUER Diana
BUSSIERE Francis	ZIA FATHY Farzaneh
LECONTE Benoit	BAUDOUX Antoine
CHEDAL Jean-Pierre	ADAM Janine
WANG Rui	ROUFFIGNAC Alexandre
VERNIERS Julien	North Bruno
METOUDI Gilbert	NAZAMOUDINE Kesarhousen Mohamed